

COMPTE RENDU
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
11 DÉCEMBRE 2017 à 20h30

L'an deux mille dix-sept, le 11 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Tréminis, s'est réuni, sur la convocation de Frédéric AUBERT, Maire, du 05 décembre 2017.

Présents : Frédéric Aubert, Jacqueline Bonnet, Jean-Pierre Filiatre, Anne-Marie Fitoussi, Claude Morin, Hervé Robin, Françoise Laurent, Christelle Empeiraire,

Absents excusés: Agnès Vallon ; Frédéric Melmoux qui a donné procuration à Françoise Laurent.

Secrétaire de séance : Fitoussi Anne-Marie.

Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 06/11/2017. Unanimité des membres présents

1/ Désaffiliation du Centre de gestion de l'Isère de la Commune et du CCAS d'Echirolles

Monsieur Le Maire informe les Conseillers que la Commune et le CCAS d'Echirolles ont demandé à ne plus adhérer au Centre de Gestion de l'Isère.

Cela a un impact direct sur les finances du centre de gestions.

La désaffiliation de grosses collectivités pourrait affecter l'avenir des autres communes.

Néanmoins le centre de gestion assure que cette baisse des recettes n'engendrera pas d'augmentation des cotisations pour les autres collectivités adhérentes.

Le Conseil Municipal accepte la désaffiliation de la Commune et du CCAS d'Echirolles à 4 votes pour, 0 votes contre et 5 abstentions.

2/Révision statutaire du Sigreda, en vue de la préparation de la prise de compétence GEMAPI

Monsieur le Maire rappelle que la Loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et Affirmation des Métropoles) entrée en vigueur en janvier 2014, prévoit une rénovation de la gouvernance en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations. A ce titre, la loi crée la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et prévention des Inondations).

A compter du 1^{er} janvier 2018, cette compétence est attribuée aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à Fiscalité Propre. Cette compétence sera exercée par le SIGREDA après substitution automatique de Grenoble Alpes Métropole et de la Communauté de communes du Trièves pour leurs communes et après un transfert de la Communauté de Communes de la Matheysine.

La révision de ses statuts vise à :

- adapter la rédaction de l'article III objets et compétences des statuts faisant référence aux missions du SIGREDA afin qu'elles soient complètement adaptées aux missions de la GEMAPI tel que définies dans l'article l211-7 du Code de l'Environnement,
- permettre au SIGREDA de devenir gestionnaire de la Réserve Naturelle Régionale de l'Etang de Haute Jarrie (procédure indépendante de la prise de compétence GEMAPI).

Monsieur le Maire, demande au conseil de se prononcer sur ces modifications et précise que les modalités de gouvernance et de financement n'ont fait l'objet d'aucune modification.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents

-D'accepter les modifications statutaires apportées en vue de la préparation de la prise de compétence GEMAPI – Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

3/ Périmètre de protection des captages

Monsieur Le Maire rappelle que les aides de l'Agence de l'Eau pour la mise en conformité des périmètres de protection des captages prendront fin en 2018,

Le Sigreda propose, avec l'accord de l'Agence de l'eau de regrouper les demandes de subvention pour les dossiers qui ne sont pas encore terminés.

Une première délibération avait été adoptée en 2012, pour solliciter l'aide financière de l'Agence, à hauteur de 660€ par captage,

Ces aides sont désormais portées à 7240€ par captage.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander le concours financier de l'Agence pour la finalisation de la procédure en cours pour les captages de Tréminis et précise que l'étude devra être finalisée avant fin 2018.

Adopté à l'unanimité des membres présents

4/ Ecole : Demande de soutien financier, par le Sou des Ecoles de Tréminis pour l'organisation des Temps d'Activité Péri-scolaires.

Monsieur le Maire présente le projet du Sou des Ecoles de Tréminis, pour la mise en place d'intervenants extérieurs dans le cadre des Activités péri-scolaires du Jeudi après-midi, Actuellement un agent communal assure la fonction d'animateur, parfois suppléé par des bénévoles/élus/autre agent communal.

Considérant que les compétences de l'agent en poste et l'organisation actuelle satisfont pleinement au déroulement de ces activités, Le Conseil Municipal décide de ne pas accorder d'aide au financement pour des intervenants extérieurs

Adopté à l'unanimité des membres présents,

5/ Ecole : Demande de dérogation pour le retour à la semaine de 4 jours.

Monsieur Le Maire rappelle la possibilité de demander une dérogation à l'inspection académique pour un retour à la semaine de 4 jours, pour la rentrée 2018.

Les discussions s'articulent autour du financement des activités péri-scolaires et l'absence de contrat aidé l'année prochaine.

M, Le Maire rappelle que le contrat aidé actuel n'a été accordé que du 06 novembre 2017 au 06 mai 2018.

Le Conseil Municipal déplore devoir demander la fin des activités péri-scolaires pour des raisons financières.

Après délibération Le Conseil Municipal à 6 votes pour et 3 abstentions décide de demander une dérogation pour le retour à la semaine de 4 jours, sans activités péri-scolaires.

6/ Décision modificative de crédits au budget principal de la Commune.

Mouvements de crédits

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60612 : Energie - électricité		850.00 €
D 6064 : Fournitures administratives		200.00 €
D 611 : Contrats prestations services	1 050.00 €	
D 6188 : Autres frais divers	200.00 €	
D 6256 : Missions		150.00 €
D 6261 : Frais d'affranchissement		50.00 €
D 6411 : Personnel titulaire		5 000.00 €
D 6413 : Personnel non titulaire	5 000.00 €	
D 020 : Dépenses imprévues Invest	895.00 €	
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	1 200.00 €	
D 1641 : Emprunts en euros		895.00 €
D 2117-12 : Aménagement patrimoine forestier		5 050.00 €
D 2117-32 : Travaux sylvicoles 2017	5 050.00 €	
D 6531 : Indemnités élus		894.11 €
D 6533 : Cotisations retraite élus	20.79 €	
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		400.00 €
D 6615 : Intérêts c/courants, dépôts	400.00 €	
D 6711 : Intérêts moratoires, pénalités		72.52 €
D 673 : Titres annulés sur exercice antérieur		254.16 €

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

7/ Rachat ancienne Etrave

Monsieur Le Maire présente la proposition de rachat de l'ancienne Etrave de déneigement, déposée par Le GAEC Clos de Sauvanière, pour un montant de 400€.

Après délibération, Le Conseil Municipal accepte la proposition à 8 votes pour et une abstention de Mme Empereire Christelle.

8/ Règlementation de boisement

Monsieur Le Maire rappelle l'enquête publique concernant la réglementation de boisement, qui s'est déroulée du 04 septembre au 04 octobre 2017,

Il donne lecture du rapport de Monsieur Gilles Du Chaffaut, Commissaire Enquêteur.

Au cours de l'enquête et des permanences, aucune observation n'a été portée sur le registre mis à disposition.

Monsieur Le Commissaire Enquêteur a émis un avis favorable sans réserve, à la mise en place de cette réglementation.

Après délibération le Conseil Municipal émet un avis favorable à la délibération adoptée par Le Conseil Départemental en date du 18 novembre 2016 portant sur la validation des projets de règlement au titre de la réglementation de boisement.

Questions diverses :

Monsieur Le Maire informe du recrutement de Mme Safaa El Zein pour assurer l'entretien de propreté des bâtiments communaux et de Mme Agnès Lemoine, pour assurer les remplacements à l'Agence Postale Communale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45



La secrétaire de Séance

Handwritten signature of the secretary of the session.